



VILLE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

Station nature et de loisirs aux portes de la ville

Département de la COTE-D'OR
Canton de TALANT

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

SÉANCE DU 20 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mars à 9h, le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Eugène VADOT, sous la présidence de Madame Monique BAYARD, Maire.

Étaient présents : Madame Monique BAYARD, Maire,

M. SARTOR, Mme MARTYN, M. BEGIN, Mme GUILLEMINOT, M. LAMPIN, Mme BOIVIN, M. MILLOT, Mme RIVET, M. BULGHERONI, Mme PAGLIARULO, M. BÉLIARD, Mme AZIZYAN, Mme MONOT, M. MAYET, Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

M. PITOIS pouvoir à Mme BOIVIN,
Mme VADOT pouvoir à M. BULGHERONI,
M. PERNET pourvoir à M. BEGIN.

Mme le Maire propose que l'ensemble des personnes présentes aient une pensée particulière à l'attention de M. Gérald AGOSTINI, agent communal disparu dernièrement et brutalement, ainsi que pour son épouse et ses enfants.

Mme MAGLICA indique que les élus du groupe « Plombières-les-Dijon, notre village en commun » s'associent à ce moment de recueillement et suggèrent qu'une réflexion soit menée en vue de pouvoir rebaptiser un bien communal du nom de l'agent disparu.

- La séance débute à 9h05.
- Madame le Maire propose M. LAMPIN comme secrétaire de séance.
 - Votants : 23
 - Pour : 23
 - Contre : 0
 - Abstention : 0

M. LAMPIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

- L'adoption du compte-rendu de la séance du 08 décembre 2020 est proposée au vote :
Mme HEYDEL demande que dans la réponse à la question orale relative aux éventuels projets d'acquisition de biens immobiliers par la commune, il soit précisé que, lors de sa prise de parole, Mme MAGLICA a indiqué que le questionnement quant à la présence de Mme le Maire lors d'une récente vente aux enchères organisée à PLOMBIÈRES-LES-DIJON n'était pas fondé dès lors que sa venue s'inscrivait dans le cadre d'une démarche menée à titre personnel et privé.
 - Votants : 23
 - Pour : 23

- Contre : 0
- Abstention : 0

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Déclaration : Vœu des conseillers municipaux du groupe « Plombières-les-Dijon, notre village en commun ».

Mme MAGLICA rappelle que dans le cadre du Règlement Local de Publicité Intercommunal (R.L.P.i.) en vigueur à PLOMBIÈRES-LES-DIJON et applicable depuis août 2018, il appartenait aux annonceurs de faire procéder à l'enlèvement des panneaux publicitaires présents sur le territoire métropolitain. Elle ajoute qu'à ce jour trois panneaux sont toujours en service à PLOMBIÈRES-LES-DIJON le long de la route de DIJON et bien que la crise sanitaire puisse expliquer le retard relevé dans les opérations liées à leur enlèvement, il serait souhaitable de solliciter la SNCF, propriétaire des parcelles accueillant lesdits panneaux, afin qu'elle prenne l'attache des annonceurs publicitaires et leur rappelle les obligations qui s'imposent à eux au regard des termes du RLPi. A ce titre, Mme MAGLICA propose à Mme le Maire et aux membres du groupe majoritaire de se joindre aux signataires de cette demande à adresser à Monsieur le Directeur Régional de la SNCF de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

Mme BAYARD rappelle à son tour que dans le cadre du RLPi, l'enlèvement de ces panneaux est programmé et sera effectif dès lors que les contrats régissant leur présence prendront fin. M. SARTOR complète en indiquant que les services de DIJON METROPOLE sont en charge de ce dossier et qu'il convient de faire preuve de prudence dans toutes démarches parallèles qui pourraient engager des actions en contentieux et rallonger de fait les délais d'enlèvement des panneaux publicitaires.

Mme BAYARD termine en indiquant qu'elle ne sera pas signataire de cette demande, mais qu'elle ne manquera pas de rappeler aux services de DIJON METROPOLE l'attente des riverains impactés par la présence des panneaux de voir disparaître ceux-ci au plus tôt.

001 – OBJET : Remplacement de la chaudière de l'école élémentaire / Demande d'une subvention D.S.I.L.

Dans le cadre des travaux de remplacement de la chaudière de l'école élémentaire de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, estimés à un montant total de 28.335,00 € H.T., la commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON, assurant la maîtrise d'ouvrage, peut percevoir une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à adresser cette demande de subvention aux services de l'Etat, pour permettre le financement des travaux à conduire par la commune pour le remplacement de la chaudière.

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1. D'autoriser** Madame le Maire à adresser une demande de subvention aux services de l'État dans le cadre de la D.S.I.L., pour permettre le financement des travaux à conduire par la commune pour le remplacement de la chaudière de l'école élémentaire de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON.
- 2. D'autoriser** Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire.

002 – OBJET : SPLAAD / Rapport annuel des élus mandataires à la collectivité.

La Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) a pour objet de procéder exclusivement pour le compte de ses actionnaires à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations par voie de convention de prestations intégrées « in house ».

Pour mémoire, la Ville de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON détient à ce jour 30 actions au capital social de la SPLAAD, d'une valeur nominale de 1.000 €.

Sur l'exercice ouvert du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, la commune a été représentée à l'Assemblée Spéciale de la SPLAAD par Monsieur Dominique SARTOR jusqu'au 17 septembre 2020, puis par Madame Monique BAYARD à partir de cette même date.

Conformément aux dispositions de l'article L1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le représentant permanent de la collectivité doit rendre compte de ses missions à l'assemblée délibérante au moins une fois par an.

C'est dans ce cadre que les représentants permanents sus-désignés ont l'honneur de soumettre à votre appréciation un rapport synthétique sur l'exercice de la SPLAAD clos au 30 juin 2020 et approuvé par son Assemblée Générale Ordinaire le 17 décembre 2020. Il est à noter que le rapport de gestion et les comptes détaillés de la société peuvent être tenus à votre entière disposition pour tout complément d'information souhaité.

- Vu l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son alinéa 14,
- Vu le rapport sur l'exercice de la SPLAAD clos le 30 juin 2020.

- Votants : 23
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1. D'adopter** le rapport annuel des élus mandataires à la collectivité portant sur l'exercice de la SPLAAD clos au 30 juin 2020.
- 2. De donner** quitus de leurs missions pour l'exercice clos au 30 juin 2020 à leurs élus mandataires siégeant au Conseil d'Administration de la société :
 - Monsieur Dominique SARTOR jusqu'au 17/09/2020,
 - Madame Monique BAYARD depuis le 17/09/2020.

003 – OBJET : Remplacement de la passerelle du TAMISSET / Demande d'une subvention au Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

L'état de vétusté de la passerelle, confirmé par l'étude structurelle réalisée par la société GEBOA, nécessite son remplacement, afin de pouvoir garantir la sécurité du passage piétonnier reliant les rues Pasteur et du Château d'eau.

Le montant des travaux est estimé à 52.200,00 € H.T. pour le remplacement de la passerelle et à 7.370,00 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre.

Pour la réalisation de ce projet, la commune peut bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental de la Côte-d'Or à hauteur de 60 % avec un plafond de subvention de 10.000 € pour la réalisation de ces travaux au titre du dispositif « Village Côte-d'Or »,

Considérant la nécessité de remplacer la passerelle du TAMISSET au regard de son état de vétusté ;

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **D'approuver** le projet de remplacement de la passerelle du TAMISSET,
2. **De décider** d'inscrire cette somme à la section investissement du budget primitif 2021,
3. **De décider** de solliciter le concours du Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du dispositif « Village Côte d'Or »,
4. **D'autoriser** Mme le Maire à valider et à signer tous les différents documents liés à ce dossier et notamment le plan de financement.

004 – OBJET : Remplacement de la passerelle du TAMISSET / Demande de subvention D.E.T.R. et D.S.I.L.

L'état de vétusté de la passerelle, confirmé par l'étude structurelle réalisée par la société GEBOA, nécessite son remplacement, afin de pouvoir garantir la sécurité du passage piétonnier reliant les rues Pasteur et du Château d'eau.

Le montant des travaux est estimé à 52.200,00 € H.T. pour le remplacement de la passerelle et à 7.370,00 € H.T. pour la maîtrise d'œuvre.

Pour la réalisation de ce projet, la commune peut bénéficier du soutien financier de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et de la DESIL à hauteur de 20 à 50 %, sachant que le montant total des subventions allouées ne peut pas être supérieur à 80%.

Considérant la nécessité de remplacer la passerelle du TAMISSET au regard de son état de vétusté ;

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **D'approuver** le projet de remplacement de la passerelle du TAMISSET,
2. **De décider** d'inscrire cette somme à la section investissement du budget primitif 2021,
3. **De décider** de solliciter le concours de l'État au titre de la D.E.T.R. et de la D.S.I.L.
4. **D'autoriser** Mme le Maire à valider et à signer tous les différents documents liés à ce dossier et notamment le plan de financement.

005 – OBJET : Convention à intervenir entre la Région B.F.C. / La Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON / Le Lycée Félix KIR pour la mise à disposition des installations sportives municipales.

Afin que le lycée Félix KIR de Plombières-lès-Dijon puisse dispenser des séances d'éducation physique et sportive à ses élèves, la Ville de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON accorde annuellement à l'établissement un accès à ses équipements sportifs municipaux.

En vue de définir les conditions et les modalités de mise à disposition de ces équipements au profit du lycée, il convient d'établir une convention entre la Région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, la Commune et l'établissement, ayant pour objet de déterminer les droits et obligations des parties et de préciser le montant de la redevance exigée pour l'utilisation des installations sportives.

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition, ci-après annexée, à intervenir entre la Région BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, la Commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON et le Lycée Félix KIR.
2. **D'autoriser** Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire.

006 – OBJET : Vente d'un véhicule du parc automobile municipal.

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON a autorisé Mme le Maire à faire procéder à la vente aux enchères du camion utilitaire municipal PEUGEOT Boxer plateau, immatriculé FX-649-CW, en recourant aux services de la plateforme de vente en ligne AGORASTORE.

M. Franck SIMAO a répondu à la mise en vente de ce véhicule en formulant la meilleure offre à 8.900 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente du camion utilitaire municipal PEUGEOT Boxer plateau à M. Franck SIMAO au prix de 8.900 €.

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **D'approuver** la vente du camion utilitaire municipal PEUGEOT Boxer plateau immatriculé FX-649-CW à M. Franck SIMAO au prix de 8.900 €.
2. **D'autoriser** Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire.

007 – OBJET : Compte de gestion 2020.

Madame le Maire indique aux membres de l'Assemblée que le compte de gestion 2020 est conforme au compte administratif 2020.

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **De dire** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

008 – OBJET : Compte administratif 2020.

Après avoir confié la présidence de l'assemblée au 1^{er} Adjoint, Mme Monique BAYARD quitte la salle du Conseil Municipal.

I – Le contexte général du Compte administratif 2020 :

Comme pour l'ensemble des collectivités territoriales du territoire national, l'exécution du budget communal 2020 a été impactée par les conséquences de la crise sanitaire vécue tout au long de l'année au gré des périodes de confinement et de déconfinement. Les effets directs de cette crise se sont traduits par une augmentation des dépenses de fonctionnement, liées principalement à la mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les bâtiments publics, et par une diminution des recettes au niveau des produits des services.

Toutefois, le vote du budget primitif 2020 reporté au mois de juillet a permis un ajustement jusqu'à la mi-année des inscriptions budgétaires, en privilégiant une approche prudente face au contexte. Aussi, il est à noter que l'exécution du budget 2020 a pu être suffisamment encadrée en matière de dépenses et de recettes sur l'ensemble des chapitres en section de fonctionnement. Seules les opérations faisant suite à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement pour un montant de 249.800,00 € (délibération du Conseil Municipal du 08/12/2020), conduisent à une majoration de 12% des dépenses et de 14% des recettes de fonctionnement réalisées en 2020, comparativement au prévisionnel.

En matière d'investissement, cette même reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement explique également et principalement les écarts observés entre le prévu et le réalisé 2020 en termes de recettes (- 22%) et de dépenses (- 29%). Pour les dépenses d'investissement, il est également à noter qu'en raison du contexte sanitaire de l'année certaines opérations (ex. : Remplacement de la passerelle du TAMISSET) ou acquisitions (ex. : Chambre froide de la Salle des Banquets) n'ont pas pu être réalisées. Dès lors, les recettes en termes de subventions d'investissement, issues de ces mêmes opérations ou acquisitions, n'ont pas pu être perçues.

II – La section de fonctionnement :

En matière de fonctionnement, quelques écarts significatifs sont observés entre les montants prévisionnels et réalisés de certains comptes de dépense ou de recette. Ces variations (positives ou négatives) sont les conséquences de l'évolution imprévisible du contexte dans lequel s'inscrit l'activité de la commune.

a) Les dépenses de fonctionnement

COMPTES	LIBELLÉS	BP 2020	RÉALISÉ 2020
011	Charges à caractère général		
6041	Achats d'études	7 800 €	2 404.40 €

60631	Fournitures d'entretien	5 000 €	6 752.02 €
60633	Fournitures de voirie	2 000 €	3 196.44 €
611	Contrats de prestation	134 100 €	101 422.24 €
61551	Matériel roulant	6 000 €	10 390.11 €
6156	Maintenance	18 200 €	9 279.67 €
6184	Versement à des organismes de formation	5 000 €	2 676.04 €
6226	Honoraires	10 000 €	267.92 €
6232	Fêtes et cérémonies	8 000 €	2 153.29 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 101 100 €	1 081 717.91 €
TOTAL	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 163 289 €	2 436 718.85 €

- Compte 6041 « Achats d'études » - 69% en raison de la pandémie, report d'opérations de bornage et de diagnostics techniques nécessaires avant travaux.
- Compte 60631 « Fournitures d'entretien » : + 35% conséquence de l'achat des fournitures nécessaires à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.
- Compte 60633 « Fournitures de voirie » : + 60% à la suite de l'aménagement de zones de stationnement non prévu initialement.
- Compte 611 « Contrats de prestations de services » : - 24% conséquence de l'annulation des commandes de repas pour la restauration scolaire et de la suppression des opérations d'entretien dans le complexe sportif municipal lors des périodes de confinement.
- Compte 61551 « Matériel roulant » : + 73% en raison de pannes mécaniques répétées sur certains matériels (camion plateau et tracteur).
- Compte 6156 « Maintenance » : - 49% à la suite du changement d'imputation des frais de maintenance des chaudières inscrits sur le compte 611.
- Compte 6184 « Versement à des organismes de formation » : - 46,5% conséquence des formations annulées auxquelles devaient participer certains agents de la collectivité.
- Compte 6226 « Honoraires » : - 97% en raison de l'absence de contentieux dans le cadre des dossiers instruits par les services dans le courant de l'année 2020.
- Compte 6232 « Fêtes et cérémonies » : - 73% conséquence de l'annulation, en période de crise sanitaire, des vins d'honneur associés habituellement aux cérémonies.

b) Les recettes de fonctionnement

COMPTES	LIBELLÉS	BP 2020	RÉALISÉ 2020
70	Produits des services		
70632	Loisirs	11 000 €	9 658.90 €

7066	Redevances service social	20 000 €	18 411.70 €
7067	Redevances services périscolaires	47 000 €	43 281.19 €
73	Impôts et taxes		
73111	Taxes foncières	1 111 000 €	1 112 504.00 €
73211	Attribution de compensation	107 000 €	107 941.00 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	92 500 €	92 594.00 €
7336	Droits de place	3 000 €	4 392.79 €
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	50 000 €	38 523.52 €
74	Dotations Subventions Participations		
7411	Dotation forfaitaire	75 000 €	84 175.40 €
74121	Dotation solidarité rurale	30 000 €	29 944.00 €
75	Autres produits de gestion		
752	Revenus des immeubles	47 000 €	48 337.66 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 163 289 €	2 466 527.56 €

- Compte 70632 (- 12%) / Compte 7066 (- 8%) / Compte 7067 (- 8%) : Diminutions, pour chacun des comptes, liées à l'arrêt du fonctionnement des accueils péri et extrascolaires.
- Compte 7336 « *Droits de place* » : + 46,5% conséquence d'une activité soutenue des commerces ambulants sur le domaine public.
- Compte 7351 « *Taxe sur la consommation finale d'électricité* » : - 23 % en raison de la difficulté à pouvoir disposer de prévisionnels fiables auprès des fournisseurs d'énergie dont l'activité est sujette à de nombreux aléas.

III – La section d'investissement :

Comme pour la section fonctionnement, quelques écarts significatifs sont également observés entre les montants prévisionnels et réalisés de certains comptes de dépenses ou de recettes en matière d'investissement.

a) Les dépenses d'investissement

COMPTES	LIBELLÉS	BP 2020	RÉALISÉ 2020
21311	Hôtel de ville	3 000.00 €	3 658.42 €
2158	Autres installations (caméra)	13 200.00 €	9 907.20 €

2183	Matériel bureau et informatique	5 600.03 €	5 806.37 €
2188	Autres immobilisations corporelles	11 500.00 €	4 087.99 €
2313	Constructions	96 800.00 €	61 340.05 €
2315	Installation matériel	4 000.00 €	34 002.08 €
TOTAL	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 079 488 €	763 034.57 €

- Compte 2158 « *Autres installations, matériel et outillage* » : - 25% conséquence du coût d'installation moindre pour les caméras supplémentaires déployées.
- Compte 2188 « *Autres immobilisations corporelles* » : - 64,5 % en raison du report de l'acquisition de divers matériels, leur acquisition ne se justifiant plus en période de crise sanitaire (armoire froide pour la Salle des Banquets, outillage motorisé...).
- Compte 2313 « *Constructions* » : - 36,5% principalement dus au report des travaux programmés initialement pour le remplacement de la passerelle du TAMISSET.
- Compte 2315 « *Installations, matériel et outillage techniques* » : + 750% conséquence du remplacement de la chaudière de l'école élémentaire, non prévu initialement.

b) Les recettes d'investissement

COMPTE	LIBELLÉS	BP 2020	RÉALISÉ 2020
1321	Etat et établissement nationaux	21 000.00 €	00.00 €
1322	Région	5 000.00 €	3 926.13 €
1323	Département	35 100.00 €	28 998.82 €
1341	DETR	66 000.00 €	38 125.32 €
1348	Autres subventions	19 000.00 €	0.00 €
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	1 079 488.00 €	837 125.77 €

- Compte 1321 « *Etat et établissement nationaux* » : - 100% en raison du report du versement de la subvention attendue dans le cadre de la D.S.I.L. pour la réparation du clocher.
- Compte 1322 « *Région* » : - 21,5% solde de la subvention allouée pour les travaux d'accessibilité des bâtiments publics moins important que prévu initialement.
- Compte 1323 « *Département* » : - 17% en raison du report des travaux de remplacement de la passerelle du TAMISSET.
- Compte 1341 « *D.E.T.R.* » : - 42% en raison également du report des travaux de remplacement de la passerelle du TAMISSET et d'un subventionnement moindre pour ceux du clocher et du préau de l'école maternelle.
- Compte 1348 « *Autres subventions* » : - 100% conséquence du report des travaux de remplacement de la passerelle du TAMISSET et de l'attente de l'encaissement de la subvention allouée pour ceux de reprise de la toiture du périscolaire.

Mme HEYDEL demande ce que recouvrent les frais d'étude mentionnés en dépenses d'investissement.

M. SARTOR indique que ces frais sont principalement liés au remboursement des frais des études menées initialement par la SPLAAD dans le cadre de la convention d'aménagement « Les bords de l'Ouche » dénoncée par la commune.

Après présentation du compte administratif 2020

- Votants : 22
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'approuver le compte administratif de l'exercice 2020.

009 – OBJET : Affectation du résultat 2020.

Dans le cadre de l'exécution du budget communal, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats d'exploitation de l'exercice 2020.

Excédent de fonctionnement 2020 à affecter en 2021	29.808,71 €
Solde d'investissement 2020 R0001 Excédent de financement	74.091,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
RAR Dépenses :	0 €
RAR Recettes :	0 €
Besoin de financement :	0 €
AFFECTATION :	
1) Affectation au R/1068 :	29.808,71 €

Madame le Maire propose aux conseillers d'affecter les résultats au budget primitif 2021 pour les montants suivants :

Recettes d'investissement (compte 1068) : 29.808,71 €

Recettes d'investissement (compte 001) : 74.091,20 €

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1. D'approuver** l'affectation des résultats visés ci-dessus,
- 2. D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

010 – OBJET : Budget primitif 2021.

I - Le contexte général de l'élaboration du budget primitif 2021 :

Comme en 2020 et à l'instar de l'ensemble des communes françaises, PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON est confrontée en 2021 à une double contrainte financière, conséquence de la baisse cumulée des dotations de l'Etat depuis plusieurs années et des effets de la crise sanitaire occasionnée par la Covid-19. Cette dernière nécessite la prévision de dépenses supplémentaires pour pouvoir protéger les plombiérois, mais également de pertes de recettes en raison de la diminution des produits liés aux services publics. Un effet ciseau avec pour conséquence directe une diminution logique de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Toutefois, le budget primitif 2021 a été construit en veillant à :

- Réinscrire certaines opérations prévues initialement en 2020, mais non réalisées en raison des périodes de confinement successives et de leurs incidences sur l'activité de la collectivité,
- Intégrer les opérations et les projets utiles et nécessaires au développement de la commune et au bien-être des administrés,
- Pouvoir assurer le maintien du niveau de service public de proximité attendu par les administrés.

II – Les priorités du budget 2021 :

La construction du budget primitif 2021 est articulée autour de 4 grandes priorités :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition,
- Continuer d'accorder la plus grande vigilance à la maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité, pour pouvoir maintenir la conduite des nombreuses opérations de maintenance et de remise aux normes nécessaires et/ou obligatoires sur les patrimoines mobilier et immobilier de la commune,
- Conserver un niveau de subventionnement aux associations locales équivalent à celui de l'année 2020, afin de soutenir au mieux leur fonctionnement face aux conséquences de la crise sanitaire,
- Recourir de manière mesurée à l'emprunt pour financer principalement le changement de la passerelle du TAMISSET et conserver ainsi une certaine capacité d'endettement en vue de pouvoir financer dans les prochaines années le projet de réhabilitation de la place du PASQUIER.

Ainsi, pour l'année 2021, il est proposé de réaliser les principales opérations suivantes en matière d'investissement :

- Des interventions techniques sur les biens immobiliers communaux :
 - Remplacement de la passerelle du TAMISSET,
 - Remplacement d'huisseries sur les bâtiments de l'Hôtel de Ville et du complexe sportif M. DUBOIS,
 - Remplacement du dispositif d'éclairage des courts de tennis,
 - Installation d'un circuit d'alimentation dédié aux équipements de chauffage de la salle de gymnastique du complexe sportif M. DUBOIS,
 - Remplacement d'un ensemble de volets roulants à l'école élémentaire,
 - Aménagement des locaux de l'école maternelle pour la réouverture d'une 4^{ème} classe.
- L'acquisition et l'installation de matériels informatiques et de vidéoprotection :
 - Renouvellement de plusieurs unités du parc informatique déployé dans les services,

- Acquisition d'un PC portable pour l'école élémentaire,
- Installation de deux caméras pour compléter le dispositif communal de vidéoprotection,
- L'acquisition de matériels et d'outillage, à savoir :
 - Un ensemble d'outillages à motorisation thermique ou électrique pour les services techniques : souffleur à feuille, nettoyeur haute pression, compresseur.
 - Une nouvelle armoire réfrigérée pour la Salle des Banquets,
 - Un ensemble de matériel d'illumination pour le domaine public.

II - Les principales ressources et charges des sections fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
<ul style="list-style-type: none"> - Bornages et études : 6 400 € - Eau et assainissement : 13 000 € - Electricité : 34 000 € - Gaz : 27 000 € - Carburant : 4 500 € - Ecoles maternelle et élémentaire : 10 700 € - Contrats de prestation : 167 000 € (dont restauration scolaire 63 000 €) - Entretien des terrains : 14 300 € - Formation des agents : 3 000 € - Fêtes et cérémonies : 6 000 € - Subventions au CCAS : 10 000 € - Subvention aux associations : 19 500 € - Charges de personnel : 1 090 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Autres redevances : 40 000 € - Redevances à caractère social : 18 000 € - Redevances périscolaires : 43 000 € - Remboursement frais par redevables : 25 300 € - Taxe consommation finale électricité : 38 000 € - Participation CAF pour EGT : 118 000 €

Section d'investissement :

Dépenses :	Recettes :
<ul style="list-style-type: none"> - Achat terrains nus : 2 500 € - Hôtel de ville : 5 600 € - Bâtiments scolaires : 15 300 € - Bâtiments publics : 11 000 € - Autres installations : 9 000 € - Matériel informatique : 4 000 € - Autres immobilisations corporelles : 7 000 € - Construction : 72 077 € - Installation matériel technique : 15 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Produit cession immobilisation : 150 000 € - FCTVA : 12 066 € 09 - Subvention du Département : 17 500 € - DETR : 34 600 € - Autres fonds : 24 000 € - Emprunt : 50 000 €

III – Niveau d'endettement de la commune :

Au 1^{er} janvier 2021, la dette en capital de la commune est de 1.209.732,55 €. Il est à noter que l'encours de dettes est en constante diminution depuis plusieurs années malgré, la souscription d'un emprunt en 2019 pour permettre les travaux de reconstruction du préau de l'école maternelle.

2017	2018	2019	2020
1.806.446 €	1.556.880 €	1.496.742 €	1.209.732 €

IV – Niveau des taux d'imposition :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 22,79 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 84,88 %

V – Informations statistiques, fiscales et financières :

Voir tableau joint en annexe.

VI – Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Au 1^{er} janvier 2021, la commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON comprend 23 agents au sein des effectifs des personnels communaux, dont 22 emplois permanents à temps complet et un emploi permanent à temps non complet.

La répartition des effectifs est la suivante :

- 6 agents de la filière administrative,
- 9 agents de la filière technique,
- 3 agents de la filière sociale,
- 3 agents de la filière animation,
- 2 agents de la filière police,

Montant total des salaires des personnels titulaires : 570 000 €

Montant total des salaires des personnels contractuels : 119 000 €

Montant de la masse salariale totale (Salaires de l'ensemble des personnels et charges) : 1 090 000 €

VII - Structure du BP 2021 :

La section de fonctionnement d'un montant de 1 883 600 € en dépenses et en recettes est établie sur la base des affectations suivantes pour chacun des chapitres :

Dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 585 500 €

Votants : 23

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 1 090 000 €

Votants : 23

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 014 : Atténuation de produits : 17 000 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 023 : Virement section investissement : 8 211 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 14 000 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 128 589 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 66 : Charges financières : 38 300 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 2 000 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

Recettes :

- Chapitre 002 : Atténuations de charges : 1 938.56 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 013 : Atténuations de charges : 31 000 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses : 142 250 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 397 761 € 44
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 275 100 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 31 000 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 76 : Produits financiers : 50 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 4 500 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

La section d'investissement est équilibrée à 414 277 € est établie sur la base des affectations suivantes pour chacun des chapitres :

Dépenses :

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 272 800 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 54 400 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18
 - Contre : 0
 - Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 87 077 €
 - Votants : 23
 - Pour : 18

Contre : 0
Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

Recettes :

- Chapitre 001 : Excédent investissement : 74 091 € 20

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 8 211 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 024 : Produit cession immobilisation : 150 000 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 14 000 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 41 874 € 80

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 13 : Subventions d'investissement : 76 100 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

- Chapitre 16 : Emprunts : 50 000 €

Votants : 23
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 5 (Mme MAGLICA, M. NAUDION, Mme HEYDEL, M. MOREAU, Mme BONGE)

Mme HEYDEL demande à connaître le montant prévisionnel des frais d'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires, ainsi que les sites d'implantation retenus. Mme BAYARD indique qu'un crédit prévisionnel de 9000€ est destiné à l'acquisition et à la pose de 2 caméras supplémentaires qui seront installées au niveau du parking relais situé au bas des Vaux-Bruns. Elle ajoute que le choix du site est arrêté en concertation avec les services de la Préfecture et de la gendarmerie.

Mme HEYDEL demande quelle est l'origine de la recette d'un montant de 150.000€ inscrite en section investissement. Mme BAYARD rappelle que le Conseil Municipal a délibéré lors de la séance du 8 décembre

2020, pour l'autoriser à l'unanimité de conduire la vente de l'immeuble communal d'habitation sis 13 rue du moulin à PLOMBIÈRES-LES-DIJON dont la valeur a été estimée à 150.000€.

Mme MAGLICA présente les éléments de réflexion pris en considération par le groupe « Plombières-les-Dijon, notre village en commun » pour décider le positionnement de ses élus dans le cadre du vote du budget primitif 2021, à savoir :

- Lors des 6 dernières années, il a été procédé à la vente de biens immobiliers communaux générant un montant total de recettes de 659.000 €. Néanmoins, le budget primitif 2021 est présenté dans un format minimaliste destiné à gérer uniquement les affaires courantes du quotidien,
- Les communes comparables à PLOMBIÈRES-LES-DIJON connaissent une même situation contextuelle et les mêmes difficultés économiques, mais parviennent à réaliser des investissements,
- Le BP 2021 ne fait pas apparaître de provisions en vue de pouvoir investir à la suite pour le développement de la commune,
- Le groupe « Plombières-les-Dijon, notre village en commun » aurait retenu des choix différents en matière d'orientation budgétaire.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus du groupe « Plombières-les-Dijon, notre village en commun » s'abstiendra lors du vote du BP 2021.

Mme BAYARD corrige le montant des recettes générées par les ventes de biens immobiliers communaux réalisées lors des années précédentes, celui-ci étant de l'ordre de 457.000 €. En outre, elle rappelle que ces recettes ont permis de mener à bien différents projets en matière d'investissement : la remise en état du clocher de l'église, la construction d'un préau à l'école maternelle, la réfection du toit des locaux du périscolaire, le remplacement des chaudières de la salle des fêtes E. VADOT et de l'école élémentaire, la restauration du Pigeonnier, les lourds travaux de mise en conformité pour l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments, dont deux plateformes élévatrices, etc... Elle ajoute que ces nombreux travaux d'investissement ont été réalisés tout en désendettant par ailleurs la commune.

M. SARTOR indique que le prochain projet d'envergure pour la commune est la réhabilitation de la place du PASQUIER. Il précise que pour ce projet les années 2020 et 2021 correspondent à la phase d'étude qui ne nécessitent d'importants crédits. A contrario, la phase opérationnelle prévue à la suite mobilisera des ressources plus conséquentes pour mener à bien le projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'adopter le budget primitif 2021 de la commune de PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON tel qu'il résulte des documents annexés à la présente délibération, donnant les résultats suivants :

- La section de fonctionnement est de 1 883 600 € en dépenses et en recettes.
- La section d'investissement est équilibrée à 414 277 €.

011 – OBJET : Imposition / Fixation des taux 2021.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :

Foncier bâti :	22,79 %
Foncier non bâti :	84,88 %

Soit une augmentation des taux de 0 %.

Mme HEYDEL informe que le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition a bien été noté. Néanmoins, elle regrette qu'une diminution de ces mêmes taux n'ait pas été proposée.

- Votants : 23
- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **D'approuver** les taux d'imposition visés ci-dessus,
2. **D'autoriser** Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

012 – OBJET : Associations / Subventions 2021.

Comme chaque année, il convient de définir les montants des subventions versées aux associations.

- Votants : 23
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 1 (M. BÉLIARD)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. **D'attribuer** les subventions aux associations conformément à la liste ci-après annexée,
2. **D'autoriser** Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fin de la séance à 10h15.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

• **Ecole maternelle PASTEUR :**

A la demande de la Directrice de l'Ecole Maternelle PASTEUR, le 21 janvier dernier, l'attention de Madame NOTEBAERT – Inspectrice de l'Education Nationale – a été attiré sur les effectifs prévisionnels de la rentrée 2021 attendus à l'école maternelle Pasteur et il a été officiellement sollicité l'ouverture d'une quatrième classe.

Notre demande a été entendue et a reçu un avis favorable pour la rentrée de septembre 2021. Les dispositions matérielles seront prises par les Services Techniques pour l'aménagement de cette classe supplémentaire.

• **Projet INTERMARCHE :**

En raison des exigences et des contraintes inhérentes au PLUi-HD exécutoire depuis le 23 janvier 2020, le dossier de l'INTERMARCHE devait être à nouveau soumis à l'approbation de l'instance décisionnaire d'IMMO MOUSQUETAIRES.

La commission alimentaire siégeant le 3 mars dernier a émis un avis favorable à l'installation d'un INTERMARCHE Contact (avec Station-service et Drive) sur le territoire communal.

• **VACCINO BUS :**

Il a été fait part à la Préfecture du souhait de la commune de pouvoir bénéficier du dispositif de vaccination mobile mis en place récemment en CÔTE D'OR, en accueillant à PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON le « vaccinobus ».

La commune comptant à ce jour plus de 250 personnes âgées de plus de 75 ans, bon nombre d'entre elles font régulièrement connaître à la Mairie leurs difficultés tant pour obtenir un rendez-vous que pour se rendre dans un centre de vaccination. Dès lors, cette unité mobile semble totalement appropriée pour pallier ces problèmes.